

17



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le mardi 4 avril 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 4 avril 2006

13 h

Prière.

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la circonscription de Restigouche-Ouest, qui demandent que le Restigouche ne perde pas de siège à l'Assemblée législative et que la circonscription reste telle quelle. (Pétition 16.)

M. Paulin donne avis de motion 51 portant que, le mardi 11 avril 2006, appuyé par M. Allaby, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre :

pour la période du 1^{er} juin 2003 au 4 avril 2006, la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, ayant trait à tout plan proposé quant à des modifications de la route 17 ;

pour la période du 1^{er} juin 2003 au 4 avril 2006, la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick relativement à la route 17.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture et la période d'étude des motions émanant des députés, reprenne le débat ajourné sur la motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

14, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Conformément à l'avis de motion 30, M. Lamrock, appuyé par M. S. Graham, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a approuvé l'admissibilité de deux collèges privés aux fins des prêts publics aux étudiants ;

attendu que les collèges en question ont causé du tort à des personnes innocentes du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative demande au vérificateur général d'examiner le processus d'agrément des établissements de formation privés.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 30, mise aux voix, est rejetée.

Le débat reprend sur la motion 28, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations, l'heure de la levée de séance étant venue.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 36 (28 mars 2006).